

# Mot du Directeur

Chers Résidents,  
Chères familles,

Au nom de toute l'équipe je vous remercie pour la confiance que vous nous accordez en rejoignant la résidence Bellevue à l'Hermenault. Monsieur Yves Germain, Maire de l'Hermenault et président du Conseil d'Administration du CCAS de la commune (gestionnaire de l'établissement), vous souhaite la bienvenue.

La résidence Bellevue est un EHPAD public créé en 1963 qui accueille 89 résidents, c'est un lieu de vie qui a vocation à répondre à vos besoins en regroupant un accompagnement social, médical, hôtelier et administratif. Dans une coordination multiple, nous nous efforçons de donner du sens en partageant ensemble un Projet d'Accompagnement Personnalisé possible et consenti. Les professionnels sont aidés par une équipe de bénévoles et une association que je vous invite à rejoindre : " l'Amicale des pensionnaires de la Résidence Bellevue ".

L'ensemble du personnel sera au quotidien à vos côtés pour un accompagnement bienveillant respectueux de vos choix et sans jugement. Notre démarche s'appuie sur la philosophie de l'Humanité : « Prendre soin de la personne dans sa globalité tout en considérant que chaque individu est unique dans son parcours de soin et son histoire de vie ».

Ce livret a été réalisé à votre intention, futur(e) résident(e) et famille, il contient des renseignements qui peuvent préparer et faciliter votre séjour dans l'établissement.

Avec l'ensemble de l'équipe, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous souhaitons une belle installation.

**Le Directeur, Eric MIGNOT.**

EHPAD - Résidence Bellevue

46 rue Salomon Raitig - 85570 L'HERMENAULT - Tél: 02 51 00 13 43 - Fax : 02 51 00 16 46

# Présentation de l'EHPAD

---

## **STATUT DE L'EHPAD**

---

La « Résidence Bellevue » est un établissement public de santé, médico-social géré par le Centre Communal d'Action Social de l'Herminault. C'est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

### MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est présidé par le président du CCAS. Il définit la politique générale de l'établissement et délibère sur le projet d'établissement, le budget, le règlement de fonctionnement... (cf. annexe 1)

### VALEURS DE L'ETABLISSEMENT :

L'accueil et le séjour dans l'établissement s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs indiqués par la charte des droits et libertés de la personne accueillie et rappelés dans la charte qualité « Charte de la Résidence Bellevue » réalisé en équipe (cf. annexe 2).

---

## **MISSION DE L'ETABLISSEMENT « RESIDENCE BELLEVUE »**

---

La résidence est un lieu de vie avec un service médicalisé pour les personnes âgées qui a pour objectif de vous accompagner dans la vie quotidienne et de répondre le mieux possible à vos besoins.

La présence d'un personnel qualifié 24 heures sur 24 est organisée. La prise en charge et l'accompagnement sont adaptés à vos besoins pour que vous puissiez bénéficier d'un environnement humain et matériel favorisant le maintien de l'autonomie (cf. annexe 3).

L'établissement accueille des personnes seules ou en couple, âgées d'au moins soixante ans, autonomes ou dépendantes. La capacité d'accueil est fixée à 88 places en hébergement permanent (80 chambres individuelles et 4 doubles) et 1 place d'hébergement temporaire. L'établissement peut recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et il est conventionné pour percevoir l'allocation logement.

Les frais d'hébergement sont détaillés en annexe. (cf. annexe 4)

# Présentation des infrastructures

---

## LES LOCAUX COLLECTIFS

---

L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Au rez-de-chaussée : les repas sont pris dans deux salles à manger lumineuses. Vous pouvez aussi vous retrouver avec les autres résidants dans différents espaces mis à votre disposition telles que la salle d'animation et d'activités manuelles, et la salle des familles.

Dans les étages : Toutes les chambres sont réparties sur les différents bâtiments et quelques petits salons sont à votre disposition.

---

## VOTRE CHAMBRE

---

La chambre choisie est réservée à votre usage exclusif. Vous avez la possibilité de fermer votre porte à clé.

Votre chambre disposera d'une salle de bain équipée d'un lavabo, d'une douche et des sanitaires. Elle est meublée par l'établissement (une table de chevet, un fauteuil, une petite table, une chaise et un placard) et dispose d'équipements adaptés (lit médicalisé). Le ménage de votre nouveau logement est assuré par le personnel de l'établissement.

Vous êtes libre de personnaliser votre chambre en y apportant des petits meubles et de la décoration, dans la limite de l'espace disponible afin de ne pas perturber vos déplacements et l'intervention du personnel.

## Une équipe de professionnels à votre écoute

Pour une bonne installation, tout le personnel de l'établissement est à votre écoute et participe à votre bien-être et à votre confort dans la Résidence.

---

### UNE EQUIPE ADMINISTRATIVE :

---

La directrice est chargée de l'organisation des services, du fonctionnement de l'établissement. Elle vous accueille lors de votre admission et reste à votre disposition. Les secrétaires sont également là pour répondre à toutes vos interrogations sur votre prise en charge dans l'établissement.

---

### UNE EQUIPE SOIN :

---

Votre accompagnement médical et para médical est assuré par :

- ❖ Un médecin coordonnateur présent une journée par semaine,
- ❖ Les infirmières sont chargées d'organiser les soins infirmiers, sous la responsabilité de votre médecin traitant. Elles contribuent ainsi au suivi de votre état de santé. La distribution des médicaments et l'exécution des soins sont assurées par le personnel soignant de l'établissement.
- ❖ Une psychologue est disponible le mercredi et est à votre écoute si vous le souhaitez.
- ❖ Les aides-soignantes et aides médico-psychologiques assistent les infirmières et peuvent vous soutenir dans les gestes de la vie courante (hygiène, déplacements, repas).

De plus, une référente est nommé pour chacun. Elle est votre interlocutrice privilégiée pour toutes vos requêtes.

- ❖ Une art-thérapeute est à votre écoute. Elle est présente 2 jours et ½ par semaine et peut vous proposer un accompagnement personnalisé.

Son objectif est de recréer une communication à partir de différents médiateurs (modelage, mosaïque, scrabble, travail de mémoire ou récit de vie...) et redonner un sens à leur vie. L'art contribue au soin en rétablissant une communication verbale ou non-verbale.

# Services Proposés

---

## LINGE :

---

Un trousseau vous est demandé lors de votre admission. Vous devez apporter votre linge personnel (vêtements et nécessaire de toilette). Ce linge doit impérativement être marqué (avec des étiquettes cousues).

Selon votre souhait, il est entretenu par la résidence et est distribué chaque jour dans votre chambre.

Les draps couvertures, oreillers et taies d'oreillers, dessus de lits sont fournis par la structure ainsi que les protections.

---

## REPAS :

---

L'équipe restauration vous propose une cuisine traditionnelle avec des produits frais, des repas à thèmes en lien avec l'animation. Les repas sont préparés sur place par un chef cuisinier et suivis par une diététicienne. Les menus de la semaine sont affichés près de la salle à manger.

Il est possible d'organiser des repas avec votre famille et vos amis.

- ❖ Le petit déjeuner est servi dans votre chambre à partir de 8h00. Dans la mesure du possible, nous respectons votre choix en ce qui concerne son contenu.
- ❖ Le déjeuner et le dîner sont servis en salle à manger à 12h00 et à 18h45.
- ❖ Un goûter est proposé à partir de 15h00.

Des plateaux repas en chambre vous sont apportés exclusivement si votre état de santé l'exige.

---

## PRISE EN CHARGE MEDICALE :

---

Un ergothérapeute intervient un jour tous les quinze jours, ou plus en fonction de la demande, pour soutenir votre autonomie et l'aménagement de votre espace de vie.

Un pédicure est à votre disposition une fois par mois dans l'établissement. Cependant, les frais sont à votre charge. Les rendez-vous sont pris auprès du secrétariat.

Deux Kinésithérapeutes sont présentes sur la semaine. Elles interviennent sur prescription médicale (mobilisation, kiné respiratoire...).

Vous disposez du libre choix de votre médecin traitant, ambulancier, dentiste,... Il peut être fait appel à d'autres professionnels de santé en cas de besoin... (Orthophoniste, pédicure...)

---

## **TELEPHONE**

---

Si vous le souhaitez, une ligne téléphonique peut vous être attribuée par l'établissement. Vous devez cependant fournir le téléphone.

---

## **COIFFURE**

---

La coiffeuse de votre choix peut intervenir dans l'établissement. Un salon de coiffure est à votre disposition au deuxième étage de la Résidence.

La prise de rendez vous s'effectue en lien avec le secrétariat.

---

## **DISTRIBUTION DES JOURNAUX ET DU COURRIER**

---

Votre courrier est distribué chaque jour. Pour votre courrier au départ, une boîte aux lettres est à votre disposition à l'accueil. La levée s'effectue à 10 h.

---

## **CULTE**

---

Chacun est libre d'exprimer sa religion. Si vous souhaitez vous pouvez faire intervenir le représentant du culte de votre choix.

Un temps religieux catholique a lieu tous les vendredis à 17h. Tous les quinze jours, la messe est célébrée sur ce temps-là.

---

## **VISITE ET SORTIES**

---

Chacun peut aller et venir à son gré. Il n'y a pas d'horaires de visites mais elles doivent rester compatibles avec la quiétude des autres personnes accueillies.

En cas d'absence d'un ou plusieurs jours, il vous est demandé d'en informer le personnel au moins 48h avant le départ.

Nous vous informons sur les droits vous concernant pour optimiser votre sérénité dans notre établissement.

# Animation

L'Animation crée un échange, une effervescence au sein de la maison autour de chaque projet de vie mis en œuvre, dont vous êtes les acteurs principaux.

Elle est un lien avec l'extérieur. Des sorties, des rencontres inter-établissements et intergénérationnelles... sont organisées avec les bénévoles, les familles, les autres résidences des alentours, les habitants de la commune, les écoles, le CLIC...

Cinq jours par semaine, du lundi au vendredi les animatrices de la résidence Bellevue vous accueillent les matins et après midi en salle d'animation. Elles vous offrent, avec l'aide du personnel, l'occasion de partager du temps avec les autres résidents et de participer aux activités manuelles, jeux de société, sorties... Afin de connaître vos souhaits, un questionnaire est à votre disposition en annexe. Il répertorie toutes les animations proposées et vous pouvez nous soumettre celles qui vous intéresseraient. (cf. annexe 5)

Cependant, ces animations ne sont que des propositions. Vous êtes libre de vous occuper à votre guise.

L'association de l'Amicale des Pensionnaires participe financièrement aux activités et sorties pour vous permettre d'en profiter pleinement.

# Droits des résidents

## 🔗 INFORMATIONS CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNEES ADMINISTRATIVES

---

Les données vous concernant font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées par la loi.

## 🔗 INFORMATIONS CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNEES MEDICALES

---

Les données médicales subissent le même traitement que les données administratives. Selon la loi du 4 mars 2002, elles sont protégées par le secret médical auquel est tenu le personnel médical et par le secret professionnel pour l'ensemble du personnel de l'établissement.

## 🔗 RECOURS A UN MEDIATEUR

---

### AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Si vous souhaitez faire une remarque sur votre prise en charge, la directrice se tient à votre disposition et à celle de votre famille. Vous pouvez prendre contact soit par téléphone, soit par écrit, soit lors d'un rendez-vous au cours duquel vous pourrez être accompagné de la personne de votre choix.

### LES « PERSONNES QUALIFIEES »

Instituées par la loi du 2 janvier 2002 et le décret du 14 novembre 2003, elles sont nommées conjointement par le préfet et le président du Conseil général. Elles ont pour mission, sans pouvoir de contrainte, de trouver des solutions par le dialogue aux conflits que vous pourriez rencontrer avec l'établissement.

Les coordonnées de ces médiateurs externes ainsi que les modalités pour y recourir sont indiqués dans le livret d'accueil (cf. annexe 6) et la liste est affichée dans l'établissement.

## 🔗 PARTICIPATION A LA VIE EN ETABLISSEMENT

---

Conformément au décret 2004-287 du 25 mars 2004, un Conseil de Vie Social a été mis en place dans l'établissement.

Le CVS est une instance d'échanges entre les différents acteurs de l'EHPAD pour améliorer la vie dans l'établissement et discute sur des thèmes tels que l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation et les services thérapeutiques, les projets et travaux d'équipement... Cet organisme est composé de représentants des résidents et de leurs familles, des personnels, du CCAS. La liste est consultable sur le présentoir dans le hall de l'établissement.